



Nom : \$NOM\_CONTACT\$  
Prénom : \$PRENOM\_CONTACT\$  
Adresse : \$ADRESSE\_CONTACT\$  
Code Postal et Ville : \$CP\_VILLE\_CONTACT\$

**Objet :** Entrée en relation

\$TITRE\_CONTACT\$,

En application des différentes législations auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ci-après les informations réglementaires qui régiront l'ensemble de nos relations contractuelles.

## PRESENTATION

### SP by MJ

145 Avenue du Mistral – ZI Athélia 4 – 13600 LA CIOTAT

SARL au capital de 325 000 € - R.C.S. de Marseille 821 006 558

Numéro ORIAS : **16 006 998** [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Sous les catégories suivantes :

**CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS** - Conseiller en investissements financiers (CIF)

**INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE** - Courtier d'assurance ou de réassurance

**AUTRES ACTIVITES** - Transactions immobilières

Depuis mars 2025, SP by MJ est **membre fondateur du GIE AAN** – Alliance Alta Nova. Un GIE est un Groupement d'Intérêt Economique qui permet une collaboration entre entreprises, leur permettant de faciliter ou développer leur activité économique par la mise en commun de moyens et de compétences, tout en conservant leur autonomie.

## CONDITIONS D'EXERCICE DES STATUTS

### Conseiller en investissements financiers - CIF

Notre cabinet est membre de la CNCEF PATRIMOINE association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Conditions de fourniture des conseils en investissement : **SP by MJ** est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, **SP by MJ** peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

### Partenaires principaux dans le cadre de l'activité CIF :

Atland Voisin, Crédit Agricole Indosuez Luxembourg, CVE Green Finance, Equitim, France Valley, Gresham Banque, Inter Gestion, Peref Gestion, Sofidy, Sogenial.

*Partenaire représentant plus de 25% du chiffre d'affaires au titre de l'activité en N-1 : aucun.*

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- **SP by MJ** ne détient aucune participation directe ou indirecte significative ou égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un prestataire de service d'investissement, d'une entreprise d'investissement partenaire, d'un organisme d'assurance partenaire, d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique partenaire.
- Inversement aucun de ces partenaires ne détient de participation directe ou indirecte, significative ou égale ou supérieure à 10% des droits de vote de **SP by MJ**.

## Intermédiaire en assurance – Courtier en assurance

---

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de courtier d'assurance (COA).

**SP by MJ** est positionné dans la catégorie « B » et est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

Condition de fourniture de la prestation de conseil en assurance : **SP by MJ** vous propose une prestation de conseil lui permettant de proposer un contrat cohérent avec vos besoins et exigences.

### Partenariats avec les entreprises d'assurance :

Afi Esca, April, Metlife, Eres pour Swiss Life et Spirica, Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, Les Associations Mutuelles le Conservateur, Murano pour Suravenir et Oradéa, Uaf Life pour Spirica, Predica et Oradéa, Wealins,  
*Dont partenaires représentant plus de 25% du chiffre d'affaires au titre de l'activité en N-1 : UAF Life et Murano*

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- **SP by MJ** ne détient aucune participation directe ou indirecte significative ou égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un prestataire de service d'investissement, d'une entreprise d'investissement partenaire, d'un organisme d'assurance partenaire, d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique partenaire.
- Inversement aucun de ces partenaires ne détient de participation directe ou indirecte, significative ou égale ou supérieure à 10% des droits de vote de **SP by MJ**.

## Transactions Immobilières (sans maniement de fonds)

---

Activité régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, sous couvert de la carte professionnelle n° CPI 1310 2017 000 022 608 délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Marseille Provence le 11/01/2017. Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers. Cette activité est contrôlable par la DGCCRF.

## Prestations de Conseil Patrimonial

---

Le cabinet réalise des prestations de conseil patrimonial sous forme :

- **d'étude patrimoniale sur un sujet déterminé ;**
- **de bilan patrimonial complet ;**
- **de suivi patrimonial annuel ;**
- **d'assistance aux déclarations fiscales annuelles.**

Nos prestations seront rémunérées par des honoraires facturés TTC (Taux TVA en vigueur) soit sur la base du temps passé soit au forfait et ce en fonction des missions réalisées.

## Politique en matière de durabilité

---

SP by MJ a mis en place un processus de sélection des instruments financiers, tenant compte des facteurs de durabilité au sens de l'article 2, point 24, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019. Pour ce faire, SP by MJ procède à l'analyse des produits qu'il entend référencer sur la base de plusieurs critères :

- Le fait qu'ils constituent des investissements durables au sens du Règlement SFDR ;
- Le fait qu'ils constituent des investissements durables à vocation environnementale au sens du Règlement Taxonomie,
- Le fait qu'ils prennent ou non en compte les incidences négatives en matière de durabilité (PIA).

SP by MJ expliquera au client et détaillera ces différents éléments dans la suite de sa mission.

## Réclamation – médiation

---

Pour toute réclamation, le client s'adresse préalablement au Conseiller afin de trouver une solution amiable. La réclamation s'effectuant, sur support durable, est adressée à : **SP by MJ, à l'attention de Mme JEANSELME, 145 avenue du Mistral ZI Athélia 4 13600 LA CIOTAT** ou par email : **contact@spbymj.fr**

**SP by MJ** s'engage à :

- accuser réception de la réclamation dans un délai de dix jours ouvrables ;
- puis à y répondre dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée à sa réclamation ne lui apparaît pas satisfaisante, le client peut saisir le médiateur de la consommation compétent suivant :

*Au titre de l'activité de conseiller en investissements financiers :*

Le Médiateur - Autorité des marchés financiers  
17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02

*Au titre des autres activités :*

CMAF – Service Médiation de la consommation  
39 avenue F.D. Roosevelt 75008 Paris  
[www.cmap.fr](http://www.cmap.fr) – mail : consommation@cmap.fr

## **Assurance responsabilité civile professionnelle (RCP)**

---

Dans le cadre de ses activités, **SP by MJ** a souscrit à un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD Assurances 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans cedex 9 - police n°112.788.909, adhérent n°230316.

## **Traitement des données personnelles du client**

---

Dans le cadre de ses prestations, SP by MJ est susceptible de procéder au traitement de données personnelles intéressant le client, ce à quoi le client consent.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, SP by MJ s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre SP by MJ et son client, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Le client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).

### 1. Collecte de données personnelles

L'exécution des prestations (ainsi que toute mesure précontractuelle à celles-ci) nécessite la fourniture d'un certain nombre de données à caractère personnel par le client. A défaut de fourniture de ces données personnelles, le client ne pourra passer commande.

Le responsable de traitement est Marie JEANSELME représentant légal de la société **SP by MJ** et les coordonnées sont, 145 avenue du Mistral ZI Athélia 4, 13600 LA CIOTAT, 04 42 84 46 75.

### 2. Base juridique et finalités

Les données personnelles récoltées sont nécessaires au respect de ses obligations contractuelles et légales par **SP by MJ**, à savoir la gestion de la relation contractuelle avec le client, notamment l'exécution de missions de conseil en investissements financiers, d'intermédiaire en assurance, de transactions immobilières (sans maniement de fonds), la prestation de conseil en ingénierie patrimoniale, la gestion du paiement et des réclamations éventuelles du client, et tout échange avec le client. Elles sont également collectées dans les intérêts légitimes de **SP by MJ** aux fins de création d'un fichier-contacts de clients et de gestion de ses activités commerciales.

Les données personnelles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées par **SP by MJ** pour ces seules finalités. **SP by MJ** s'engage à ne pas les utiliser dans un autre cadre, ni à les transmettre à des tiers, en dehors de ses fournisseurs et sous-traitant, sauf cas autorisés par la loi ou accord exprès du client.

### 3. Destinataires et sous-traitants

Pour ces seules finalités, les données personnelles du client peuvent être communiquées au personnel et aux fournisseurs ou sous-traitant de **SP by MJ**, ainsi que les partenaires de **SP by MJ** dont les produits sont conseillés en vue de leur souscription et suivi. **SP by MJ** prend toutes les mesures pour exiger de ses fournisseurs la conformité aux réglementations applicables et, le cas échéant, que les transferts soient basés sur un niveau adéquat de protection ou des garanties suffisantes. Les fournisseurs de **SP by MJ** sont autorisés à traiter les données personnelles du client uniquement sur instructions de **SP by MJ**.

### 4. Durée de conservation

Les données personnelles concernant le client sont conservées pendant une durée de cinq (5) ans à compter du dernier contact émanant du client ou de la fin des investissements réalisés suite aux préconisations effectuées par **SP by MJ**, durée nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice. **SP by MJ** fait ses meilleurs efforts pour conserver et archiver

ces données personnelles dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique, dans le respect des dispositions applicables. Le délai de 5 ans nous est imposé par la réglementation de nos différents statuts liés à notre activité de Conseiller en Gestion de Patrimoine.

##### 5. Droits des personnes concernées

Les personnes dont les données personnelles ont été collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ces données personnelles, du droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort, ainsi que le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Pour cela, il leur suffit d'en faire la demande à **SP by MJ** par e-mail ([contact@spbymj.fr](mailto:contact@spbymj.fr)) ou par courrier à l'adresse indiquée ci-avant.

Le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07

#### **Moyens de communication entre SP by MJ et le client**

---

Les modes de communication à utiliser entre **SP by MJ** et le client sont les suivants : réunions physiques ou visio-conférence/courrier/courriels/téléphone/sms.

#### **Mise à jour des informations**

---

SP By MJ fait parvenir au client toute mise à jour de ces différentes informations, en lui communiquant par email ou courrier. Le client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de SP By MJ.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce document signé par nos soins et de nous en remettre un exemplaire contresigné par vous-même.

##### *En cas de signature électronique :*

*Je reconnais, conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil, que le présent document est signé électroniquement via Yousign, lequel service est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014 et avoir signé le présent document par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de signer le présent document. En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier au signataire de ce document n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations du signataire de document. La remise d'une copie électronique du présent bulletin directement par Yousign à son signataire constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de ce dernier au titre du présent document.*

Fait à La Ciotat, le \$DATE\_JOUR\$,

En 2 exemplaires originaux dont un remis au Client le jour même.

#### **Signature du Conseiller**

#### **Signature du Client**

Pour **SP by MJ**  
**Marie Jeanselme**  
Gérante  
Conseil en Gestion de Patrimoine